



PROGRAMME DE NUIT POLITIQUE D'ADMISSION

I. INTRODUCTION

La réglementation ([603 CMR 4.00](#)) de l'État du Massachusetts stipule que toutes les écoles d'enseignement technique professionnel financées par l'État et les programmes des écoles secondaires publiques doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques d'admission conformes à la législation fédérale et de l'État, ainsi qu'aux directives correspondantes publiées par le ministère de l'Éducation des États-Unis et le ministère de l'Éducation primaire et secondaire du Massachusetts.

Un processus d'admission, destiné à se conformer à la réglementation de l'État du Massachusetts, est requis dans les écoles techniques professionnelles où l'espace est un facteur limitant. Les ateliers et laboratoires techniques professionnels sont conçus et équipés pour accueillir en toute sécurité un nombre maximum de candidats. Dès lors, un tel réseau de laboratoires manque à la fois d'espace et de flexibilité pour répondre aux besoins et/ou intérêts éventuels de tous les demandeurs. Un système de sélection est donc nécessaire.

The Greater Lowell Technical High School (GLTHS) After Dark Program is a DESE approved Chapter 74 Partnership program that recognizes innovative Career Vocational Technical Education pathway opportunities delivered outside the typical school day. La priorité est donnée aux écoles sursouscrites, en particulier celles des Gateway Cities. Le programme GLTHS est en partenariat avec Lowell High School. Les offres actuelles de CTE comprennent la technologie automobile, le chauffage, la ventilation, la climatisation et la réfrigération, et les services informatiques. En raison des limitations d'espace des laboratoires techniques professionnels (ateliers), la capacité d'inscription de l'école After Dark est de 50 juniors et seniors (combinés) est de 50 juniors et seniors (combinés) chaque année.

La politique d'admission de GLTHS After Dark respecte tous les critères et stipulations de la politique d'admission de GLTHS qui sont pertinents au programme. qui sont pertinents pour le programme.

Tous les candidats au programme After Dark du Lycée Technique Grand Lowell seront évalués en fonction des critères contenus dans cette politique d'admission. évalués en fonction des critères contenus dans la présente politique d'admission.

Tous les postulants aux niveaux 9, 10, 11 et 12 de la Greater Lowell Technical High School (GLTHS) seront évalués en fonction des critères énoncés dans la présente politique d'admission.

Lorsque le programme After Dark à la GLTHS reçoit plus de demandes qu'elle n'a de places disponibles, elle applique des critères de sélection pour déterminer les étudiants qu'elle admet.

250 Pawtucket Boulevard
Tyngsboro, Massachusetts 01879-2199
TÉL. : (978) 454 5411 FAX : (978) 441-5344
gltech.org

Au service des communautés de Lowell, Dracut, Tyngsboro et Dunstable

Les critères retenus par le programme After Dark à la GLTHS ont été approuvés le 14 December , 2023, par le comité scolaire, qui les approuvera chaque année.

La politique d'admission de le programme After Dark du la GLTHS est déposée auprès du ministère de l'Éducation primaire et secondaire.

II. ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Tel que défini et requis par la loi fédérale et celle de l'État, dans l'administration de ses politiques, programmes, pratiques ou activités en matière d'éducation et d'emploi, la GLTHS ne pratique pas de discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, la nationalité, la connaissance limitée de l'anglais, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'identité sexuelle, le casier judiciaire, le handicap, le statut d'ancien combattant, les données génétiques, la grossesse ou les pathologies liées à la grossesse et l'absence de domicile fixe. En outre, la GLTHS s'engage à fournir un environnement de travail et d'apprentissage exempt de harcèlement sexuel et interdit toute mesure de représailles à l'encontre de toute personne ayant déposé une plainte pour une conduite interdite en vertu du présent avis, ou ayant participé à l'enquête sur une plainte.

Si la langue maternelle d'un élève n'est pas l'anglais, la GLTHS lui fournira un formulaire de candidature dans sa propre langue. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de candidature, veuillez contacter notre service des admissions au

n° (978) 441-4951 ou par courriel à l'adresse admissions@gltech.org.

La GLTHS s'engage à offrir des chances d'éducation aux étudiants sans abri. La stabilité éducative a un impact durable sur les résultats scolaires et le bien-être des élèves et le comité scolaire s'engage à soutenir les efforts du district et de la communauté afin de garantir que les élèves sans abri et en famille d'accueil, ainsi que les enfants de militaires, aient accès à des structures éducatives stables et de qualité. Pour toute question, veuillez contacter les services McKinney Vento Homeless Liaison/Foster Care/Military Liaison Tracy Encarnacao par courriel à l'adresse tencarnacao@gltech.org, par téléphone au n° (978) 441-4955, par fax au n° (978) 441-5399 ou en personne au 250 Pawtucket Blvd, Tyngsborough, MA 01879.

Les étudiants handicapés peuvent s'identifier volontairement auprès de la GLTHS pour demander des aménagements raisonnables au cours du processus de candidature et d'admission.

Ni le handicap d'un élève ni sa langue maternelle n'auront d'effet sur son admission à la GLTHS.

Conformément à la [réglementation](#) du Massachusetts, la GLTHS a conçu un plan avec des stratégies spécifiques et réfléchies pour promouvoir l'égalité des chances en matière d'éducation et attirer, inscrire et retenir une population étudiante qui, comparée aux étudiants de classes similaires dans les districts d'origine, a un profil académique et démographique comparable.

III. ADMISSIBILITÉ

ÉTUDIANTS RÉSIDENTS :

Tout élève de 10e année qui réside dans le Greater Lowell Regional Vocational School District. District Lowell High School, qui s'attend à pouvoir accéder au niveau qu'il souhaite intégrer au sein de son district local, peut demander à être admis à l'automne ou pendant l'année scolaire, sous réserve de places disponibles à la GLTHS. Programme After Dark. Lycée de Lowell Les étudiants résidents seront évalués en fonction des critères énoncés dans la présente politique d'admission.

Les étudiants ne peuvent être admis à la GLTHS Programme After Dark. que s'ils ont été admis au niveau qu'ils souhaitent intégrer. Les étudiants doivent savoir que leur admission est conditionnelle : s'ils ne sont finalement pas admis au niveau auquel ils ont postulé, leur candidature sera annulée. Les élèves résidents au sein du Greater Lowell Regional Vocational School District qui remplissent les conditions minimales d'admission sont admis avant l'acceptation de tout élève non-résident, conformément à l'accord de district.

CHOIX DE L'ÉCOLE/ÉTUDIANTS NON-RÉSIDENTS :

La GLTHS participe au programme interdépartemental de choix d'école. Le programme interdépartemental de choix d'école, [M.G.L. c. 76, § 12B](#), permet aux parents/responsables d'envoyer leurs enfants dans des écoles situées dans des communautés autres que celles de la ville ou du village où ils résident.

Les élèves qui ne résident pas dans le Greater Lowell Regional Vocational School District (Dracut, Dunstable, Lowell, Tyngsborough) peuvent demander à être admis à l'automne à la GLTHS en tant qu'élève ayant posé ce choix d'école ou en tant qu'élève non-résident, sous réserve de places disponibles à la GLTHS.

Les étudiants ne peuvent être admis à la GLTHS que s'ils ont été admis au niveau qu'ils souhaitent intégrer. Les étudiants doivent savoir que leur admission est conditionnelle : s'ils ne sont pas finalement admis au niveau auquel ils ont postulé, leur candidature sera annulée.

Les étudiants non-résidents d'autres écoles techniques professionnelles peuvent demander leur admission à l'automne ou au cours de l'année scolaire aux niveaux 9, 10, 11 et 12 de la GLTHS, à condition qu'ils s'attendent à pouvoir accéder au niveau qu'ils souhaitent intégrer dans leur école actuelle. Les étudiants non-résidents, conformément au Chapter 74, seront évalués en fonction des critères énoncés dans la présente politique d'admission. [603 CMR Section 4.03\(6\)\(b\)](#) : les étudiants non-résidents doivent soumettre une **demande d'admission** à l'école d'accueil au plus tard le **15 mars** de l'année scolaire précédente et sont soumis aux critères d'admission de l'école d'accueil. Un étudiant non-résident doit soumettre sa demande en vertu du **Chapter 74 Vocational Technical Education Program Non-resident Student Tuition** au district de résidence au plus tard le **1er avril** de l'année scolaire précédente. Si un étudiant déménage dans un district non-résident après le 1er avril, il doit dès que possible soumettre une nouvelle demande à son district de résidence en vertu du Chapter 74 Vocational Technical Education Program Non-resident Student Tuition.

Veuillez noter que les résidents du Greater Lowell Regional Vocational School District (Dracut, Dunstable, Lowell, Tyngsborough) qui remplissent les conditions minimales d'admission, seront

admis avant les non-résidents. Les étudiants ayant posé un choix d'école et les non-résidents seront évalués en fonction des critères énoncés dans la présente politique d'admission.

Les étudiants et les familles peuvent trouver en ligne des informations sur le [Chapter 74 Nonresident Student Tuition Program](#).

ÉTUDIANTS EN TRANSFERT :

Les étudiants en transfert provenant d'autres programmes d'enseignement technique professionnel approuvés par l'État en vertu du Chapter 74, qui quittent leur école actuelle pour s'installer dans le Greater Lowell Regional Vocational School District (Dracut, Dunstable, Lowell, Tyngsborough) **et qui souhaitent suivre le même programme d'études à la GLTHS**, peuvent introduire une demande d'admission à l'automne ou pendant l'année scolaire pour les niveaux 9, 10, 11 ou 12 de la GLTHS.

Les étudiants ne peuvent être admis à la GLTHS que s'ils ont été admis au niveau qu'ils souhaitent intégrer. Les étudiants doivent savoir que leur admission est conditionnelle : s'ils ne sont finalement pas admis au niveau auquel ils ont postulé, leur candidature sera annulée.

Les étudiants en transfert seront pris en considération en fonction des places disponibles et seront évalués selon les critères énoncés dans la présente politique d'admission.

ÉLÈVES SCOLARISÉS À DOMICILE :

Les élèves scolarisés à domicile peuvent demander à être admis à la GLTHS, y compris pendant l'année scolaire, à condition que tous les critères de la politique d'admission soient respectés si applicable.. Le(s) parent(s)/responsable(s) de l'élève scolarisé à domicile doit(vent) soumettre une copie de la lettre d'approbation de l'école locale et, si les notes ne sont pas disponibles, ou un portfolio représentatif du travail de l'étudiant en anglais ou son équivalent, en mathématiques, en sciences et en études sociales. Une lettre du directeur de l'école attestant du niveau atteint peut être demandée.

Les étudiants ne peuvent être admis à la GLTHS que s'ils ont été admis au niveau qu'ils souhaitent intégrer. Les étudiants doivent savoir que leur admission est conditionnelle : s'ils ne sont finalement pas admis au niveau auquel ils ont postulé, leur candidature sera annulée.

MCKINNEY - VENTO :

Si les élèves sans-abri ne sont pas en mesure de fournir une preuve écrite de leur hébergement ou de leur résidence temporaire dans le district, l'agent de liaison collaborera avec la famille demandant l'inscription afin de déterminer l'admissibilité au statut de sans-abri. Dès qu'il sera établi que l'élève est sans domicile fixe, l'école l'inscrira immédiatement conformément aux règles du district, sans les autres documents habituellement requis, tels que les vaccinations.

ÉTUDIANTS EN FAMILLE D'ACCUEIL :

Chaque enfant ou jeune en transition a le droit de rester dans son école d'origine ou de fréquenter toute école située dans la zone de fréquentation dans laquelle il vit effectivement. toute école située dans la zone de fréquentation dans laquelle l'enfant ou le jeune vit effectivement. Lorsqu'il est

Lorsqu'il est déterminé qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'élève de rester dans le programme After Dark de la GLTHS, le service d'orientation scolaire en informera l'école d'origine. Dark Program, le service d'orientation scolaire informera le district scolaire d'origine que que l'élève ne pourra plus participer au programme After Dark.

IV. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La GLTHS est une école technique professionnelle régionale publique et reconnue par la New England Association of Schools and Colleges (NEASC). Elle est située au sein d'un campus pittoresque de 30 hectares, sur l'axe Tyngsborough/Lowell, à Tyngsborough, dans le Massachusetts. La GLTHS est membre du Greater Lowell Regional Vocational School District qui dessert les quatre communautés de Dracut, Dunstable, Lowell et Tyngsborough. La GLTHS a pour vocation de dispenser des programmes techniques professionnels de qualité.

Le programme GLTHS After Dark est un programme de partenariat approuvé par le DESE en vertu du chapitre 74 qui

reconnaît les possibilités innovantes de parcours d'enseignement technique professionnel de carrière offertes

en dehors de la journée scolaire normale. Le programme se déroule de 14h15 à 17h30, du lundi au jeudi.

jeudi. Il est organisé en partenariat avec la Lowell High School. Les offres actuelles de CTE comprennent la technologie automobile

automobile, le chauffage, la ventilation, la climatisation et la réfrigération, et les services informatiques.

Services de technologie de l'information. En raison des limitations d'espace des laboratoires techniques professionnels (ateliers),

la capacité d'inscription d'After Dark est de 50 juniors et seniors (combinés) chaque année.

Le surintendant-directeur du Greater Lowell Regional Vocational School District est :

Jill Davis, jdavis@qltech.org, (978) 441-4800

Le surintendant-directeur adjoint du Greater Lowell Regional Vocational School District est :

Michael Barton, mbarton@qltech.org, (978) 441-4807

La directrice de la technologie, des inscriptions et de l'information du Greater Lowell Regional Vocational School District est :

Lisa Martinez, lmartinez@qltech.org, (978) 441-4948

La coordinatrice du programme After Dark est :

Cheryl Bomal, cbomal@qltech.org, (978) 441-4804

Il est de la responsabilité du surintendant-directeur du Greater Lowell Regional Vocational School District de superviser l'administration des politiques et procédures utilisées pour admettre et inscrire les after dark étudiants, conformément à toutes les lois, réglementations et directives applicables.

La GLTHS Programme After Darkest dotée d'un comité d'admission nommé par le surintendant-directeur. Le comité est présidé par la directrice de la technologie, des inscriptions et de l'information et est composé du directeur de l'orientation scolaire, du directeur de l'éducation spéciale, Directeur de l'acquisition des langues,.Programme After Dark coordinateur Les responsabilités du comité d'admission sont les suivantes :

1. Examen des données d'admission de l'année scolaire en cours et des années précédentes et de toutes les données pertinentes concernant nos communautés d'origine afin de garantir un accès équitable conformément à [603 CMR 4.00](#) et à toutes les réglementations fédérales et de l'État applicables.
2. Fixation des critères d'admission.
3. Élaboration et mise en œuvre des procédures d'admission.
4. Traitement des demandes.
5. Classement des étudiants.
6. Accueil des étudiants selon la procédure et les critères de la politique d'admission.
7. Établissement et maintien d'une liste d'attente de candidats admissibles.

V. POLITIQUES DE COMMUNICATION DES ADMISSIONS

Le directeur de la technologie, des inscriptions et de l'information et le directeur de l'orientation scolaire et le coordinateur du programme After Dark sont chargés de diffuser les informations relatives à la GLTHS programme After Dark par le biais de visites d'écoles locales, de présentations et de communiqués de presse et de recueillir les demandes et les documents officiels d'inscription nécessaires auprès des écoles locales. Dans la mesure du possible, les documents d'admission, les dossiers et le matériel promotionnel seront disponibles dans la langue maternelle de l'étudiant ou de sa famille.

Le lycée technique de Grand Lowell partage les informations de recrutement sur le programme "After Dark". par l'intermédiaire de nos écoles partenaires. Le lycée technique Grand Lowell partage également des informations de recrutement en plusieurs langues avec les candidats potentiels.

Une copie de la politique d'admission et du programme d'études approuvés sera affichée chaque année sur le site Web de l'école. sur le site web de l'école et sera offert sur papier ou électroniquement sur demande.

VI. PROCÉDURE DE DEMANDE D'ADMISSION our After dark

PROCÉDURE DE DEMANDE D'ADMISSION À L'AUTOMNE AUX NIVEAUX 11

Les étudiants souhaitant s'inscrire à la GLTHS pour le *programme After Dark* une admission à

l'automne aux niveaux 11 (le cas échéant) doivent :

- a. Remplir et soumettre une demande électronique sur notre site web ou imprimer une demande par le lien <http://www.gltech.org/afterdarkadmissions>, obtenir une demande auprès de leur conseiller scolaire local, ou contacter le bureau des admissions à l'adresse admissions@gltech.org ou au n° (978) 441-4951 pour demander le formulaire papier le plus tôt possible dans l'année scolaire. Les demandes sont disponibles dans la langue maternelle de l'étudiant et de sa famille.
- b. Les demandes d'admission au niveau 11 pour l'automne doivent être soumises par voie électronique ou sur papier à soumis au coordinateur de l'After Dark programme avant la date limite d'admission prioritaire du 1er Mars .

1. La responsabilité du conseiller scolaire local porte sur ce qui suit :

- a. Dès réception de la demande d'admission d'un étudiant, il doit remplir et soumettre sa partie du formulaire, y compris les signatures requises, au bureau des admissions de la GLTHS pour le 1er Mars au plus tard. Si une demande d'inscription est soumise après le 1er Mars , le conseiller ou le personnel de l'école d'origine doit remplir et soumettre dès que possible sa partie du formulaire, y compris les signatures requises, à la after dark programme
- b. Les demandes d'inscription complètes comprennent :
 - (i) Le formulaire dûment rempli (y compris les signatures requises), le dossier scolaire officiel (notes, assiduité, discipline) et la recommandation d'un conseiller scolaire.
 - (ii) Pour la demande d'admission au niveau 11 (admission à l'automne), les notes finales du niveau 7 et celles des 1er et 2e trimestres du niveau 8 en anglais, mathématiques, sciences et études sociales figurant sur le bulletin de l'école locale sont requises.

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admission à l'automne, le cas échéant), les notes finales des deux années scolaires précédentes en anglais, mathématiques, sciences et études sociales figurant sur le bulletin de l'école locale sont requises.

Pour la demande d'admission au niveau 11 (admission à l'automne), le nombre total d'absences injustifiées et des 1er et 2e trimestres du niveau figurant sur le bulletin de l'école locale est requis.

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admission à l'automne, le cas échéant), le nombre total d'absences injustifiées des deux années scolaires précédentes figurant sur le bulletin de l'école locale est requis.

Pour la demande d'admission au niveau 11 (admission à l'automne), un dossier scolaire officiel des incidents disciplinaires

est requis.

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admission à l'automne, le cas échéant), un dossier scolaire officiel des incidents disciplinaires des deux années scolaires précédentes est requis.

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admissions à l'automne, le cas échéant), une recommandation du conseiller scolaire local est requise.

2. Si des demandes d'admission incomplètes sont reçues, les procédures suivantes seront suivies :
 - a. Le service des admissions de la GLTHS informera le conseiller scolaire local responsable de la remise de la demande que celle-ci est incomplète et lui demandera de la compléter.
 - b. Les parents/responsables du candidat seront informés par le service des admissions de la GLTHS si le problème n'est pas résolu par le conseiller scolaire local.
 - c. Si, après notification au conseiller scolaire local et au(x) parent(s)/responsable(s), la demande reste incomplète pendant vingt jours calendaires, elle sera annulée.

PROCÉDURE DE DEMANDE D'ADMISSION : ADMISSION AUX NIVEAUX, 11 POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS

1. Les étudiants souhaitant s'inscrire à la GLTHS pour l'année scolaire en cours aux niveaux 11 et (le cas échéant) doivent :
 - a. Remplir et soumettre une demande électronique sur notre site web ou imprimer une demande par le lien <http://www.gltech.org/admissions>, obtenir une demande auprès de leur conseiller scolaire local, ou contacter le bureau des admissions à l'adresse admissions@gltech.org ou au n° (978) 441-4951 pour demander le formulaire papier le plus tôt possible dans l'année scolaire. Les demandes sont disponibles dans la langue maternelle de l'étudiant et de sa famille.
 - b. Les demandes d'admission doivent être soumises par voie électronique ou sur papier à la GLTHS, le plus tôt possible dans l'année scolaire.
2. La responsabilité du conseiller scolaire local porte sur ce qui suit :
 - a. Dès réception de la demande d'admission d'un étudiant, il doit remplir et soumettre sa partie du formulaire, y compris les signatures requises, au bureau des admissions de la GLTHS aussitôt que possible.
 - b. Les demandes d'inscription complètes comprennent :
 - (i) Le formulaire dûment rempli (y compris les signatures requises), le dossier scolaire officiel (notes, assiduité, discipline) et la recommandation

d'un conseiller scolaire.

- (ii) Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admission en cours d'année scolaire, le cas échéant), les notes de l'année antérieure et de l'année en cours en anglais, mathématiques, sciences et études sociales figurant sur le bulletin de l'école locale sont requises.

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admission en cours d'année scolaire, le cas échéant), le nombre total d'absences injustifiées de l'année antérieure et de l'année en cours figurant sur le bulletin de l'école locale est requis.

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admission en cours d'année scolaire, le cas échéant), un dossier scolaire officiel des incidents disciplinaires de l'année antérieure et de l'année en cours est requis.

Pour la demande d'admission aux niveaux, 11 et (admission en cours d'année scolaire, le cas échéant), une recommandation du conseiller scolaire local est requise.

3. Si des demandes incomplètes sont reçues ou s'il y a des divergences dans les documents fournis, les procédures suivantes seront suivies :

Le service des admissions du lycée technique Grand Lowell informera le conseiller scolaire local et/ou le parent/tuteur responsable de la soumission de la demande, que la demande est incomplète ou qu'il y a une divergence, et demandera de la compléter, de la clarifier ou de l'ajuster.

DEMANDES D'ADMISSION TARDIVES

Les demandes d'admission niveau 11 reçues après le 1er Mars seront évaluées selon les mêmes critères que les autres demandes et le résultat composite sera placé en liste d'attente par ordre de classement, du plus élevé au plus bas.

Veillez noter que les résidents du Greater Lowell Regional Vocational School District (Dracut, Dunstable, Lowell, Tyngsborough) qui remplissent les conditions minimales d'admission, seront admis avant les non-résidents. Les étudiants ayant posé un choix d'école et les non-résidents seront évalués en fonction des critères énoncés dans la présente politique d'admission.

ÉTUDIANTS EN RETRAIT

Les élèves qui se retirent de la After Dark programme et qui fréquentent ou non une autre école secondaire peuvent faire une nouvelle demande d'admission à la After dark program en suivant les procédures figurant à la présente politique d'admission et seront évalués en fonction de ses critères.

VII. MODE DE SÉLECTION

Lorsque le nombre de demandes d'inscription à la after Dark programme est supérieur à celui des places disponibles, elle adopte le système suivant pour sélectionner les élèves à admettre. Les demandes complétées sont traitées par l'équipe d'admission en fonction de critères d'admission pondérés. Chaque candidat se verra attribuer une note dérivée de la somme des notes intermédiaires des critères suivants :

- a. Performance scolaire : maximum de 40 points

Maximum de 10 points par cours en anglais, mathématiques, sciences et études sociales.

Moyennes des niveaux	Points
90-100 (A)	10
80-89 (B)	8
70-79 (C)	5
60-69 (D)	2
0-59 (F)	0

Pour la demande d'admission au niveau 11 (admission à l'automne), les notes finales et celles des 1er et 2e trimestres. anglais, mathématiques, sciences et études sociales figurant sur le bulletin de l'école locale sont prises en compte.

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admission à l'automne, le cas échéant), les notes finales des deux années scolaires précédentes en anglais, mathématiques, sciences et études sociales figurant sur le bulletin de l'école locale sont prises en compte.

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admission en cours d'année scolaire, le cas échéant), les notes de l'année antérieure et de l'année en cours en anglais, mathématiques, sciences et études sociales figurant sur le bulletin de l'école locale sont prises en compte.

- b. Assiduité : maximum de 40 points

Nombre d'absences injustifiées	Points
0-2	40
3-5	35
6-8	30
9-11	25
12-14	20
15-17	15
18-20	10
21+	0

Pour la demande d'admission au niveau 11 (admission à l'automne), le nombre total d'absences injustifiées du niveau 7 et des 1er et 2e trimestres du niveau 8 figurant sur le bulletin de l'école locale est pris en compte.

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admission à l'automne, le cas échéant), le nombre total d'absences injustifiées des deux années scolaires précédentes figurant sur le bulletin de l'école locale est pris en compte.

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admission en cours d'année scolaire, le cas échéant), le nombre total d'absences injustifiées de l'année antérieure et de l'année en cours figurant sur le bulletin de l'école locale est pris en compte.

c. Discipline/conduite scolaire : maximum de 15 points

Un dossier scolaire officiel sur la discipline de l'élève doit être soumis dans le cadre de la procédure de demande. Des points ne seront déduits que pour les infractions ayant entraîné une suspension ou une expulsion conformément à [M.G.L. c.71, § 37H](#) ou à [M.G.L. c.71, § 37H-½](#), ou ayant entraîné une suspension ou une expulsion de plus de 10 jours pour une seule infraction ou de manière cumulative conformément à [M.G.L. c.71, § 37H-¾](#).

Suspensions/Expulsions	Points
0 Suspension/Expulsion	15
1 ou plusieurs infractions ayant entraîné une suspension ou une expulsion conformément à M.G.L. c.71, § 37H ou à M.G.L. c.71, § 37H-½ , ou ayant entraîné une suspension ou une expulsion de plus de 10 jours pour une seule infraction ou de manière cumulative conformément à M.G.L. c.71, § 37H-¾ .	0

Pour la demande d'admission au niveau 9 (admission à l'automne), un dossier scolaire officiel des incidents disciplinaires des niveaux 7 et 8 est pris en compte.

Pour la demande d'admission aux niveaux 10, 11 et 12 (admission à l'automne, le cas échéant), un dossier scolaire officiel des incidents disciplinaires des deux années scolaires précédentes est pris en compte.

Pour la demande d'admission aux niveaux 9, 10, 11 et 12 (admission en cours d'année scolaire, le cas échéant), un dossier scolaire officiel des incidents disciplinaires de l'année antérieure et de l'année en cours est pris en compte.

d. Recommandation du conseiller scolaire local : maximum de 5 points

Un membre du service d'orientation scolaire de chaque ville membre remplira une recommandation basée sur une catégorie figurant dans le dossier de candidature.

Évaluation	Points
Capacité à tirer profit	1
Participation en classe	1
Persévérance	1
Habitudes d'étude et de travail	1
Collaboration positive	1

Pour la demande d'admission aux niveaux 11 (admissions à l'automne et en cours d'année scolaire, le cas échéant), une recommandation du conseiller scolaire local est requise.

Les membres de l'équipe d'admission de la GLTHS se réuniront pour examiner tous les dossiers complets reçus avant le 1er Mars .

L'équipe vérifiera l'exactitude de chaque demande avant d'attribuer des points d'évaluation dans chaque catégorie. Un total maximum de 100 points peut être obtenu. Après l'attribution des points, chaque catégorie sera totalisée. Les candidats résidents seront classés en fonction du nombre de points obtenus, du plus élevé au plus bas et seront sélectionnés par ordre de classement jusqu'à ce que toutes les places soient attribuées. Ceux qui seront classés sous le seuil intégreront une liste d'attente. Le seuil d'admission est défini chaque année selon les points de tous les candidats résidents, du plus élevé au plus bas et en sélectionnant le nombre de candidats nécessaires pour former la classe de première année. Si des places se libèrent, elles sont attribuées aux candidats de la liste d'attente par ordre de classement, du plus élevé au plus bas.

Les candidats en liste d'attente y resteront jusqu'à la fin de l'année scolaire et devront chaque année réintroduire une demande s'ils souhaitent toujours fréquenter la After dark programme

Les candidats non-résidents sont évalués selon les critères de la présente politique d'admission et seront placés sur la liste après les candidats résidents. Les candidats non-résidents de la liste ne seront acceptés que si tous les candidats résidents auront été acceptés. Tous les étudiants et leurs conseillers scolaires locaux sont informés de leur statut d'admission (accepté ou sur liste d'attente) à la fin de la première semaine complète du mois juin

Les demandes d'admission reçues après le 1er Mars seront évaluées selon les mêmes critères que les autres demandes et le résultat composite sera placé en liste d'attente par ordre de classement.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire à la After dark programme à l'automne, les candidats doivent avoir été promus par leur district local au niveau qu'ils souhaitent intégrer. L'acceptation et l'inscription à la after dark programme sont subordonnées à l'exactitude et à l'exhaustivité du dossier de candidature de l'étudiant. Le Greater Lowell Regional Vocational School District se réserve le droit, à tout moment, de révoquer son acceptation conditionnelle de tout élève s'il est établi que le(s) parent(s)/responsable(s) de l'élève ou le district scolaire d'origine ont fourni des informations inexactes, incomplètes ou trompeuses au cours du processus de demande d'inscription.

Toute demande d'inscription acceptée, mais pour laquelle l'étudiant ne se manifeste pas ou ne s'inscrit pas dans les vingt jours calendaires, après des messages réitérés au(x) parent(s)/responsable(s) et au directeur de l'école d'origine locale, pourra être annulée et considérée comme refusée.

Avant le premier jour de cours et conformément à la loi de l'État du Massachusetts, les dossiers de vaccination à jour de tous les élèves acceptés doivent être envoyés à la GLTHS.

VIII. PROGRAMME EXPÉRIMENTAL After dark programme

Étant donné que la GLTHS offre au moins 5 programmes approuvés par l'État en vertu du Chapter 74, elle propose aux élèves de niveau 9 un programme expérimental d'une année complète basé sur l'enseignement technique professionnel et les programmes-cadres du Massachusetts.

Tous les étudiants de niveau 9 inscrits à la GLTHS participent à un programme technique expérimental conçu pour les aider à découvrir leurs talents et leurs intérêts par rapport à une variété de programmes professionnels et techniques différents, y compris certains qui ne sont pas traditionnels par rapport à leur sexe.

Les élèves qui s'inscrivent à la GLTHS après le niveau 9 peuvent choisir de suivre un programme technique professionnel (atelier) en fonction des places disponibles.

Les étudiants sont évalués selon les critères suivants : maximum de 100 points.

Usage prudent des équipements, utilisation efficace des outils spécifiques à l'atelier et emploi des matériaux	10
Évaluation des performances	50
Cours/projets achevés	20
Compétences liées à l'emploi	20

Si le nombre d'inscrits à un programme technique (atelier) particulier dépasse le nombre de places disponibles, les notes d'évaluation détermineront le ou les inscrits qui pourront suivre le programme technique (atelier) concerné. En cas d'égalité de points, la moyenne cumulée de toutes les notes sera utilisée comme premier critère de sélection, l'assiduité comme deuxième critère, après correction des absences justifiées.

Les étudiants qui souhaitent passer d'un programme technique (atelier) à un autre, pendant l'année scolaire, peuvent faire une demande de transfert en contactant leur conseiller scolaire. Les demandes de transfert seront considérées sous réserve des places disponibles dans les programmes techniques (ateliers) demandés. Chaque candidat au transfert sera interviewé et conseillé individuellement afin de déterminer si le transfert lui convient.

IX. PROCÉDURE DE RÉVISION ET D'APPEL

ADMISSION À LA GLTHS After dark programme

Si la GLTHS After dark programme n'accepte pas un candidat ou le place sur une liste d'attente, son parent/responsable ou lui-même peut demander que le surintendant-directeur adjoint de la GLTHS réexamine cette décision dans les 30 jours. Ces demandes peuvent être faites de la manière suivante :

Par courriel	Par la poste ou par remise en mains propres
mbarton@gltech.org	250 Pawtucket Boulevard, Tyngsborough, MA 01879

Dans les trente jours, le surintendant-directeur adjoint de l'école répondra par écrit à ces demandes de révision et précisera si la décision de refuser l'admission de l'élève ou de le mettre sur liste d'attente sera maintenue ou annulée. La directrice de la technologie, des inscriptions et de l'information conserve les documents relatifs aux conditions d'admission particulières ayant servi à refuser l'admission et les fournit au surintendant-directeur adjoint pour examen.

Si, après cette révision, le parent/responsable souhaite faire appel de la décision, il peut demander au surintendant-directeur de la GLTHS de réexaminer cette décision dans un délai de 30 jours. Ces demandes peuvent être faites de la manière suivante :

Par courriel	Par la poste ou par remise en mains propres
jdavis@gltech.org	250 Pawtucket Boulevard, Tyngsborough, MA 01879

Dans les trente jours, le surintendant-directeur répondra par écrit à ces demandes de révision et précisera si la décision de refuser l'admission de l'élève ou de le mettre sur liste d'attente sera maintenue ou annulée. La directrice de la technologie, des inscriptions et de l'information conserve les documents relatifs aux conditions d'admission particulières ayant servi à refuser l'admission et les fournit au surintendant-directeur pour examen.

ADMISSION AUX PROGRAMMES PARTICULIERS DE LA GLTHS

Les étudiants admis à la GLTHS devront s'inscrire à un programme d'études particulier (également connu sous le nom de « cours principal technique » ou « atelier ») au cours du second semestre de la première année.

Si un étudiant fait une demande d'inscription à un programme et qu'il est refusé ou inscrit sur une liste d'attente, il peut faire appel de ce refus auprès du surintendant-directeur adjoint de la manière suivante :

Par courriel	Par la poste ou par remise en mains propres
mbarton@gltech.org	250 Pawtucket Boulevard, Tyngsborough, MA 01879

Pour prendre cette décision, le surintendant-directeur adjoint examinera les données suivantes : vérification de la note des cours techniques de premier choix de l'élève, de la moyenne générale du niveau de tous les cours pratiques et des absences injustifiées.

X. TENUE DES DOSSIERS

La GLTHS conserve les dossiers de tous les élèves qui postulent, s'inscrivent ou sont sur liste d'attente, ainsi que leurs résultats aux critères d'admission, afin de faciliter l'analyse de son système d'admission et de se conformer aux lois et règlements applicables. Sur demande, la GLTHS fournira ces informations au ministère.